

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE CRESTET a été régulièrement convoqué. Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : BLANC Marie laure, CHABANIS Claude, COURTIAL Patricia, JAMMET François, MADEIRA Pascal, MANEVAL Sylvie, MOUNIER Serge, RIOU Corinne.

Absents excusés : ASTIER Max avec procuration à BLANC Marie-Laure, MALOSSE Aurélien, OLAGNON Jérôme, SARZIER Vincent.

Absents : CHARLES Thierry, CRESPIEN Jean-Pierre, FUMAS Béatrice.

La condition de quorum prévue par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal ont désigné MANEVAL Sylvie, secrétaire de séance.

Présentation de la décision n° 1 du maire prise selon la délégation de pouvoir accordée par le Conseil Municipal :

- Décision n°1 du 5 septembre 2019 : une consultation a été lancée le 28 avril 2019 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la salle activités, deux prestataires ont répondu. La maîtrise d'œuvre a été confiée au Bureau d'études ARCHI CONSULT pour les travaux de rénovation de la salle d'activités. Contrat d'un montant de 17 300.00 € HT.

- DELIBERATIONS :

OBJET : Dénomination des rues – raccordement postal

Après énumération de toutes les nouvelles voies, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE les nouvelles dénominations des chemins et des rues.

OBJET : SCOLAIRE, participation aux frais de fonctionnement de l'école publique primaire de Saint-Félicien

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Mme le maire à signer la convention pour 603.93 €

OBJET : SCOLAIRE, participation aux frais de fonctionnement de l'école publique primaire d'EMPURANY

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Mme le maire à signer la convention pour 139.09 €

OBJET : Travaux de réhabilitation de la salle d'activités – Régularisation demande de subvention auprès de la Région.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 113 009.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la régularisation de la demande d'aide à la Région au taux de 40 % soit 45 203 €.

**Objet : Mise en place du Regime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et Complement Indemnitare**

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE),
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) au 1^{er} novembre 2019.

Objet : Plan de formation mutualisé au profit des agents de la collectivité

Conformément au statut général de la fonction publique territoriale, il existe un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie reconnu à tous les fonctionnaires territoriaux.

Différents types de formation sont offerts aux agents territoriaux : les formations d'intégration qui interviennent en début de carrière, des formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur.

Le CNFPT et le Centre de Gestion de l'Ardèche ont décidé de mettre en œuvre un partenariat pour élaborer un plan de formation mutualisé pour la période 2019-2021 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le plan de formation mutualisé.

Objet : Mise en non-valeur de produits locaux irrécouvrables dans le budget eau

Il s'agit d'une dette qui en fonction de son montant ne peut être recouverte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE la mise en non-valeur.

OBJET : Réduction de titres

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE l'effacement de la dette de 2 titres de l'exercice 2016.

OBJET : BUDGET, CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
DECIDE

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an.

OBJET : Avenant N° 1 au bail Commercial entre la commune et Monsieur MILHOT Nathan – Le Fournil de Nathan

Mme le maire rappelle le bail commercial du 25 juin 2018 entre la commune et Monsieur MILHOT Nathan. Le local communal est mis à disposition de Monsieur MILHOT pour usage de dépôt de pain, pâtisserie, petite épicerie, journaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
DECIDE que les charges électriques soient à la charge de M. MILHOT - Le Fournil de Nathan » à compter du 1^{er} janvier 2020.

Diverses communications :

- enfouissement réseaux secs Monteil : signature des conventions – Début travaux 2020
- SDF révision chaufferie : demande devis MESBAH - VIVARAIS MAINTENANCE pour cet hiver
- Station d'épuration – Enlèvement de 15 m3 de boue cet été – Beaucoup de déchets récupérés au dégrilleur (lingettes...) Distribution ce week-end d'un dépliant à tous les raccordés au réseau assainissement afin de les sensibiliser sur les produits admissibles dans les stations d'épuration.
- goudronnage chemin de Mine
- Arrachage piracanthas lotissement Stade avant pose barrières
- Enduro motos samedi 16 novembre
- opération brioches du 7 au 13 octobre – Participation demandée aux associations
- repas du CCAS dimanche 8 décembre
- Illuminations - location nacelle
- don d'une croix par M. BOUVIER pour remplacement croisillon tombé dans la nuit du 13 au 14 juillet en face arrêt car dans le Village
- remerciement à Isabelle SARZIER pour le don à la Commune d'une dizaine d'iris
- formation défibrillateur à l'attention des associations cretoises vendredi 25 octobre à 18h00 à la Salle des Fêtes. Formation dispensée par des secouristes bénévoles des pompiers.
- Fermeture du Foyer des Jeunes pour une durée indéterminée pour non respect du règlement.

La séance est levée à : 19 h 40